

ACADEMIE DE BORDEAUX



Du 29 novembre au 6 décembre 2018
ELECTIONS PROFESSIONNELLES
Votez en 3 MINUTES !

PEGC : voter c'est important pour vous !

POUR POUVOIR VOTER :

➔ Espace électeur :

- ➔ Pour voter, vous devez accéder à votre **espace électeur** en vous connectant sur : elections2018.education.gouv.fr
- ➔ Saisir votre adresse de messagerie professionnelle et cliquer sur continuer
- ➔ Vous recevrez dans votre messagerie professionnelle un lien d'activation pour créer votre **mot de passe personnel électeur** qu'il vous faudra confirmer. Conserver le précieusement, vous en aurez besoin pour voter
- ➔ Cliquer sur valider pour activer votre espace électeur
- ➔ Maintenant consulter votre profil, les scrutins auxquels vous êtes appelé(e) à participer, la liste des candidats et la profession de foi de chaque organisation syndicale présente pour chaque scrutin.

➔ Notice de vote :

- ➔ Remise par votre chef d'établissement
- ➔ Elle contient votre **identifiant électeur**

➔ Mot de passe et identifiant perdus :

- Pendant toute la durée électorale, il est possible de :
- ➔ De créer un autre mot de passe, en cas d'oubli
 - ➔ De demander un nouvel identifiant électeur

L'élection des représentant(e)s des personnels dans les CTM et CTA déterminent les moyens horaires accordés aux organisations syndicales. En votant pour les listes FSU, vous donnez les moyens aux élu(e)s à la CAPA PEGC de votre académie de vous représenter et de vous défendre en toute équité et transparence.

LE VOTE :

➔ 29 novembre au 6 décembre

Pour voter, il me faut :

- ➔ Mon adresse de messagerie professionnelle
- ➔ Mon mot de passe électeur que j'ai créé
- ➔ Mon identifiant électeur qui figure sur la notice de vote
- ➔ Se connecter sur : elections2018.education.gouv.fr
- ➔ Rentrer dans son espace électeur en saisissant son **adresse de messagerie professionnelle** puis son **mot de passe personnel électeur**
- ➔ Cliquer sur je vote
- ➔ Saisir son **identifiant électeur** et à nouveau son **mot de passe personnel électeur**.
- ➔ Cliquer sur connexion
- ➔ Participer aux scrutins qui vous sont ouverts.

Les PEGC participent à trois votes :

- ◆ **CAPA** : Commission Administrative Paritaire Académique
- ◆ **CTA** : Comité Technique Académique
- ◆ **CTM** : Comité Technique Ministériel

➔ CAPA

JE VOTE



➔ CTM
➔ CTA

JE VOTE



CAPA des PEGC

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
elections2018.education.gouv.fr

Le SNUipp-FSU
toujours à vos côtés
en toute équité et transparence

Bruno LAULAN :

Collège La Garosse SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33)

Christian PECOSTE :

Collège Joseph Kessel MONFLANQUIN (47)

Marie-Paule MISTAUDY :

Collège Pierre de Belleyme PAUILLAC (33)

Sylvie BOMBEZIN :

Collège Jean Auriac ARVEYRES (33)



Les corps PEGC sont des corps académiques. Vous êtes donc appelés à élire vos représentants dans la Commission Administrative Paritaire Académique. Dans cette instance sont examinés : les promotions, les mutations, les postes adaptés ... La CAPA peut éventuellement se transformer en conseil de discipline. Enfin, elle élit les représentants du personnel dans les commissions de réforme qui traitent des situations des collègues les plus en difficulté.

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE

DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Liste présentée par



SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC.

SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré.

SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement public.

syndicats de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire

2 titulaires, 2 suppléants
2 Femmes – 2 Hommes

1. M LAULAN Bruno	Collège La Garosse	Saint-André-de-Cubzac	33
2. M PECOSTE Christian	Collège Joseph Kessel	Monflanquin	47
3. Mme MISTAUDY Marie-Paule	Collège Pierre de Belleyme	Pauillac	33
4. Mme BOMBEZIN Sylvie	Collège Jean Auriac	Arveyres	33

LA LISTE DES CANDIDATS
À LA CAPA PEGC

Le SNUipp-FSU informe chaque PEGC :

- En adressant régulièrement à chaque PEGC ses publications : « Les PEGC, Le Collège » que vous pouvez retrouver sur : <https://www.snuipp.fr/pages/pegc#les-publications-specifiques->
- Avec un espace dédié aux PEGC sur le site national : <https://www.snuipp.fr/pages/pegc>

Le SNUipp-FSU revendique, propose :

- **Promotions** : la levée des avis défavorables et le passage de tous les PEGC à la classe exceptionnelle.
- **Carrière** : l'accès de tous les PEGC aux indices supérieurs à 821, auxquels les certifiés peuvent prétendre avec PPCR.
- **Mutations** : le respect du droit à muter à l'inter comme à l'intra. Les mutations des PEGC ne doivent pas être restreintes par la conjugaison de la suppression massive de postes et la diminution des effectifs.
- **Postes adaptés** : le nombre de supports est insuffisant et doit être augmenté de manière conséquente au regard de la suppression des aménagements de fin de carrière de type CPA et de CFA qu'il convient de réactiver.

**Votez et faites voter pour la liste présentée
par le SNUipp, le SNES, le SNEP / FSU**